

Formation gymnasiale

Introduction de l'enseignement bilingue français-allemand au Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds dès la rentrée scolaire 2011-2012

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) encourage différentes expériences pédagogiques dans le domaine de l'immersion et de la sensibilisation à l'allemand. Dans cette mouvance et dès la rentrée scolaire 2011-2012, un enseignement bilingue français-allemand sera proposé aux élèves du Lycée Blaise-Cendrars, à La Chaux-de-Fonds. Cette nouvelle offre de formation complète l'enseignement bilingue français-anglais déjà dispensé notamment dans le lycée chaux-de-fonnier. Elle s'inscrit dans une volonté du DECS de promouvoir l'enseignement bilingue dans les lycées.

Suite à la mise en place de la nouvelle maturité gymnasiale en 1998, les trois lycées neuchâtelois ont obtenu l'autorisation de proposer un enseignement bilingue. Cet enseignement permet ainsi aux élèves d'obtenir un certificat avec mention "bilingue".

Depuis 2004, les élèves du Lycée Jean-Piaget peuvent ainsi bénéficier d'un enseignement bilingue français-allemand, alors que les élèves du Lycée Denis-de-Rougemont et du Lycée Blaise-Cendrars peuvent choisir un enseignement bilingue français-anglais. Cette année, 106 élèves suivent un enseignement bilingue au Lycée Jean-Piaget (18%), 156 au Lycée Denis-de-Rougemont (19%) et 78 au Lycée Blaise-Cendrars (12%). Ce sont ainsi au total 340 élèves en filière de maturité gymnasiale qui bénéficient aujourd'hui d'un enseignement bilingue, sur un total de 2.100 élèves dans la filière. L'introduction de l'enseignement bilingue français-allemand au Lycée Blaise-Cendrars répond donc à un besoin.

Jusqu'ici, les élèves domiciliés dans le haut du canton n'avaient pas la possibilité de suivre un enseignement bilingue français-allemand à proximité, chose qui sera donc possible dès la rentrée scolaire 2011-2012. Cette offre supplémentaire s'inscrit dans le prolongement de la volonté du DECS de favoriser l'apprentissage de l'allemand dans le canton et répond également aux demandes et aux attentes en matière d'enseignement des langues vivantes.

Plusieurs avantages à la clé

Dans le cadre de l'enseignement bilingue français-allemand, il s'agit principalement de permettre aux élèves d'acquérir des compétences nettement supérieures dans la langue-cible, dont notamment de meilleures capacités de compréhension et d'expression autant orales qu'écrites. Les élèves de la région pourront dès lors plus facilement envisager de faire leurs études en Suisse alémanique, bénéficieront d'un avantage comparatif certain dans différentes facultés à l'université (en droit par exemple) et verront également leurs débouchés professionnels s'élargir.

En plus des cours de langue, les disciplines qui seront enseignées en allemand, dans le cadre de la nouvelle filière, seront les mathématiques, l'histoire et l'éducation physique.

Cette nouvelle offre de formation s'adresse à des élèves motivés et ayant de bons résultats scolaires. Elle ne concerne pas les élèves germanophones.

Pour de plus amples renseignements :

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Patrick Herrmann, directeur du Lycée Blaise-Cendrars, tél. 032 889 69 36.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2011